



Commune d'UHLWILLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en fonction : 15

Nombre de Conseillers présents : 12

Nombre de Conseiller(s) absents(s) : 3

SEANCE du 8 AVRIL 2025

Sous la Présidence de Monsieur KLEFFER Thomas, Maire, le Conseil municipal, *dûment
convoqué le 03 Avril 2025*

s'est réuni le **Mardi 08 Avril 2025** à 20 heures 00 dans la salle du Conseil.

Etaient présents :

MM. ADRIAN Thierry

Mmes/MM.-BUCHHOLTZ Jessica – DAULL Célia - JEROME Sébastien – KUHN Sabrina - LIENARD
Eric - NETH Jean-Claude – PAILLE Tatiana - SANTER Jean-Luc – SIMON Thierry - WOLFF
Catherine.

Absent(s) excusé(s) :

M. DAUL Marc donne pouvoir à SANTER Jean-Luc

M. DAULL Sébastien donne pouvoir à JEROME Sébastien

M. ADE Bernard donne pouvoir à LIENARD Eric

Absent(s) non excusé(s) : /

2025-23 : DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

2025-24 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 MARS 2025

2025-25 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITIONS DES TAXES DIRECTES
LOCALES POUR 2025

2025-26 : COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET COMMUNAL

2025-27 : COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET LOTISSEMENT

2025-28 : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET COMMUNAL

2025-29 : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET LOTISSEMENT

2025-30 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2024

2025-31 : BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET COMMUNAL

2025-32 : BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET LOTISSEMENT

2025-33 : PROJET CŒUR DE VILLAGE

a) Subvention fonds vert

b) Subvention fonds friche – Grand Est

2025-34 : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

2025-35 : CONVENTION – GARDE ENFANTS

2025-36 : COMMUNICATIONS ET DIVERS

2025-23 : DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire informe :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales,
le Conseil Municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses
séances.

Pour assurer cette fonction lors de la séance d'aujourd'hui, Monsieur le Maire
propose la candidature de :

- Mme PAILLE Tatiana comme secrétaire de séance.

PROPOSITION DE DECISION

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

DESIGNE Mme PAILLE Tatiana comme secrétaire de séance.



Commune d'UHLWILLER

2025-24 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 MARS 2025

Le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le Procès-verbal de la séance du 18 mars 2025.

Le Conseil Municipal

- CONSIDERANT que chaque conseiller a été destinataire du rapport des séances en question ;
- CONSIDERANT qu'aucune remarque n'est émise à l'encontre de ces rapports,
- APRES délibération

Décide à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 mars 2025.

2025-25 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITIONS DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

Le Maire expose,

Comme chaque année, il appartient au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition de chaque taxe directe locale.

Le Conseil Municipal

- CONSIDERANT que suite à la création de la Communauté d'Agglomération de la Région de HAGUENAU dont fait partie notre Commune, la taxe professionnelle a été transférée à cette structure ;
- CONSIDERANT que suite à la création de la Communauté d'Agglomération et de l'acceptation du pacte financier, les taux ont été modifiés,
- CONSIDERANT que la taxe d'habitation a été supprimée ;
- APRES en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- **De ne pas augmenter le taux pour 2025 ;**
- **De voter les taux pour 2025** comme suit :

Taxe foncière bâtie : 23.17 % pour une base de 645 000,- €

Taxe foncière non bâtie : 29 % pour une base de 50 100,- €

Taxe habitation (résidences secondaires) : 10.03 % pour une base de 29 300,-€

- **de charger** le Maire de porter ces données au cadre VI de l'Etat de notification des taux d'imposition N° 1259 COM

2025-26 : COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET COMMUNAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES s'être fait présenter le budget général de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

APRES s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;



Commune d'UHLWILLER

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité

- que le compte de gestion du Budget Général, dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, **n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

2025-27 : COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET LOTISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES avoir pris connaissance des résultats du compte de gestion dressé par le Receveur Municipal pour l'exercice 2024 ;

Déclare à l'unanimité

que le compte de gestion du Budget "Lotissement LES VIGNES". n'appelle **ni observation, ni réserve de sa part.**

2025-28 : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET COMMUNAL

Sous la Présidence du 1er adjoint Monsieur Thierry ADRIAN, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire pour statuer sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par le Maire Monsieur Thomas KLEFFER. Le Conseil Municipal

- **APRES** s'être fait présenter le Budget général et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
- **APRES** que le Maire ait quitté la salle pour ne pas participer aux débats, ni au vote ;
- **APRES** délibération, à l'unanimité des membres présents ;

Adopte à l'unanimité le Compte administratif de l'exercice 2024, à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- en recettes à : **343 315.82 Euros**
- en dépenses à : **314 287.89 Euros**

Excédent de fonctionnement : 29 027.93 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- en recettes à : **54 060.75 Euros**
- en dépenses à : **66 922.84 Euros**

Déficit d'investissement : 12 862.12 Euros

soit un excédent de clôture de : **16 165.81 Euros**



Commune d'UHLWILLER

2025-29 : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET LOTISSEMENT

Sous la Présidence du 1er adjoint Monsieur Thierry ADRIAN, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire pour statuer sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par le Maire Monsieur Thomas KLEFFER. Le Conseil Municipal

- **APRES** s'être fait présenter le Budget général et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
- **APRES** que le Maire ait quitté la salle pour ne pas participer aux débats, ni au vote ;
- **APRES** délibération, à l'unanimité des membres présents ;

Adopte le Compte administratif de l'exercice 2024, à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- en recettes à : **2 099 935.78 Euros**
- en dépenses à : **1 245 590.58 Euros**

Excédent de fonctionnement de 854 345.20 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- en recettes à : **581 012.44 Euros**
- en dépenses à : **828 169.00 Euros**

Déficit d'investissement de 247 156.56 €

2025-30 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2024

a) BUDGET COMMUNAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la Présidence du Maire Monsieur KLEFFER Thomas.

L'assemblée,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT N-2	RESULTAT DE N-1	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR LE CALCUL DE L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	25 488.94 €	-12 862.12 €	12 626.82 €
FONCT	414 234.62 €	29 027.93 €	443 262.55 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.



Commune d'UHLWILLER

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	455 889.37 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)	12 626.82 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	443 232.55 €
Total affecté au c/ 1068 :	

b) BUDGET LOTISSEMENT

L'assemblée,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT N-2	RESULTAT DE N-1	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR LE CALCUL DE L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	18 987.56 €	-247 156.56 €	-228 169.00 €
FONCT	0,00 €	854 345.20 €	854 345.20 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	854 345.20 €
Déficit d'investissement (ligne 001) :	228 169.00 €



Commune d'UHLWILLER

2025-31 : BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir discuté le Budget Primitif de l'année 2025 chapitre par chapitre et avoir consigné le résultat de ses votes dans la colonne prévue à cet effet :

1) Arrête le Budget Primitif de l'exercice 2025 à :

SECTION de FONCTIONNEMENT :

en recettes et en dépenses à la somme de : **1 970 191.70 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

en recettes et en dépenses à la somme de : **1 781 589.99 €**

2) Vote le budget et décide de virer un montant de : **1 576 963.17 €** de la Section de fonctionnement à la Section d'investissement

3) le montant du produit net à percevoir au titre des taxes directes locales de 169 299 €
pour assurer l'équilibre du budget a été fixé dans la même séance.

2025-32 : BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir délibéré,

Arrête le budget primitif du Budget Annexe Lotissement "Les Vignes" de l'exercice 2025 à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

en recettes et en dépenses à la somme de **2 423 939.35 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

en recettes et en dépenses à la somme de : **1 480 918.40 €**

2025-33 : PROJET CŒUR DE VILLAGE

a) Subvention fonds vert

Le projet « Cœur de Village » consiste à implanter sur ce site une programmation multiple avec une micro-crèche, une maison de santé et la création d'une salle d'activité pour l'école.

Celui-ci s'inscrit dans une logique de redynamisation du centre-bourg et d'amélioration de l'offre de services pour les habitants.

Une recherche en amont a été réalisée pour les différents partenaires. A ce jour la commune est en contact avec une micro-crèche, des infirmières et kinésithérapeutes intéressés par cette implantation.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les frais de déconstruction s'élèveront à :

- 170 000 € HT correspondant au coût de curage + démolition + désamiantage ;
- 107 110 € HT correspondant au coût de déconstruction du colombage de la maison alsacienne ;
 - o Soit un total de 277 110 € HT.



Commune d'UHLWILLER

La commune sollicite l'Etat à travers le dispositif Fonds Vert (axe recyclage foncier) pour une aide financière d'un montant de 70 000 €. Le plan de financement est joint à la délibération

Le Conseil Municipal, après délibération décide à l'unanimité décide :

- **De solliciter l'Etat pour l'attribution d'une subvention de 70 000 € au titre du Fonds Vert (axe recyclage foncier).**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.**

b) Subvention fonds friche – Grand Est

Le projet « Cœur de Village » consiste à implanter sur ce site une programmation multiple avec une micro-crèche, une maison de santé et la création d'une salle d'activité pour l'école.

Celui-ci s'inscrit dans une logique de redynamisation du centre-bourg et d'amélioration de l'offre de services pour les habitants.

Une recherche en amont a été réalisée pour les différents partenaires. A ce jour la commune est en contact avec une micro-crèche, des infirmières et kinésithérapeutes intéressés par cette implantation.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les frais de déconstruction s'élèveront à :

- 170 000 € HT correspondant au coût de curage + démolition + désamiantage ;
- 107 110 € HT correspondant au coût de déconstruction du colombage de la maison alsacienne ;
 - o Soit un total de 277 110 € HT.

La commune sollicite la Région Grand Est à travers le dispositif Fonds friche pour une aide financière d'un montant de 56 000 €. Le plan de financement est joint à la délibération

Le Conseil Municipal, après délibération décide à l'unanimité décide :

- **De solliciter la Région Grand Est pour l'attribution d'une subvention de 56 000 € au titre du Fonds friche.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.**

2025-34 : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Maire soumet les déclarations d'intention d'aliéner ou demandes d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme pour :

- le **44 rue Principale – Uhlwiller** cadastré section **68** parcelles **292 et 293** d'une superficie totale de **9 ares 11 ca** de **Messieurs Roger et Serge SCHMITT et Etienne KRAMS et Mesdames KRAMS Marie-Laure et Stéphanie**, au profit de **Madame Mélanie SCHMITT** pour un montant **20 000 €**.
- le **terrain « Steinacker »** cadastré section **68** parcelle **37** d'une superficie totale de **5 ares 01** de **Messieurs Roger et Serge SCHMITT et Etienne KRAMS, Mesdames KRAMS Marie-Laure et Stéphanie** au profit de **la Commune d'Uhlwiller** pour un montant **de 375.75 €**.



Commune d'UHLWILLER

le **3 rue Moulin** cadastré section **69** parcelles **353, 355 et 357** d'une superficie totale de **12 ares 94 ca** de **Mesdames Monique et Christiane ZINCK et Monsieur Daniel ZINCK** au profit de **Monsieur Jonathan GASSER** pour un montant **80 000 €** dont **10 000 €** de commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

2025-35 : CONVENTION – GARDE ENFANTS

Monsieur le Maire expose, à compter de la prochaine rentrée scolaire, la Commune prévoit de mettre en place un moyen de garde transitoire le matin avant le début de la période scolaire.

Vu qu'à ce jour le nombre d'enfant est insuffisant pour ouvrir le périscolaire le matin et que la commune avait prévue dans le contrat de travail de l'ATSEM la possibilité de réaliser cette garde, Monsieur le Maire propose de mettre en place une convention avec les parents intéressés pour la garde de leur(s) enfant(s).

Monsieur Thierry ADRIAN, Adjoint au Maire, présente le projet de convention. Dans ladite convention il est bien spécifié que la capacité d'accueil est limitée à 8 enfants. Passé ce seuil, le périscolaire pourra ouvrir le matin et les parents s'engagent à inscrire leurs enfants via le portail de l'ALEF.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ;

- **valide la mise en place d'un service de garde transitoire ;**
- **propose de mettre en place une tarification.**

2025-36 : COMMUNICATIONS / DIVERS

Informations :

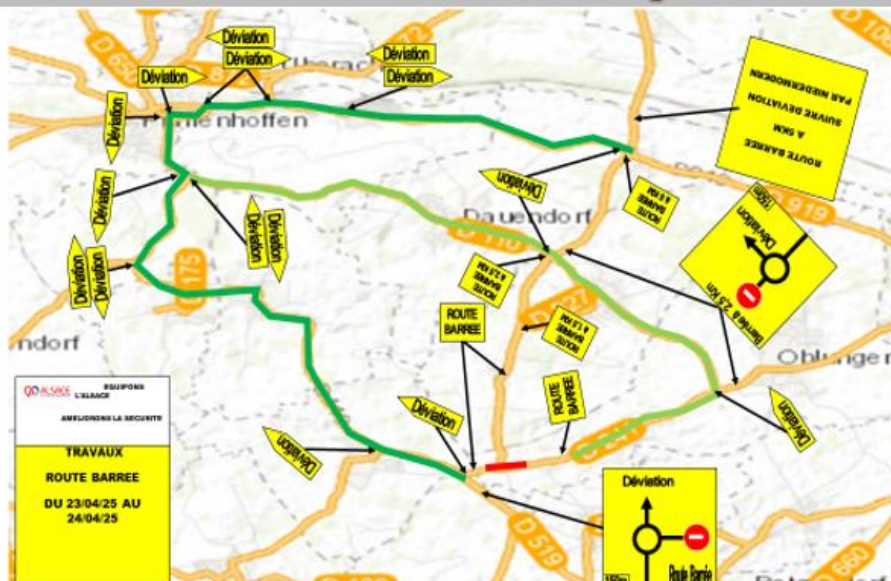
- Tour de table des commissions :
 - Urbanisme :
 - Affaire Commune/M. EL BAKALI :
 - Procès a eu lieu le 27 février 2025 :
 - Le rapporteur public demande l'annulation de l'arrêté du 10 mars 2022 valant retrait du permis de construire tacitement obtenu le 28 décembre 2021 par M. EL BAKALI.
 - Les demandes d'indemnités ainsi que les accusations d'abus de pouvoir ont été écartés.
 - La décision finale sera prise sous 3 semaines.
 - Les travaux à l'église de NIEDERALTDORF sont terminés :
 - Monsieur le Maire remercie Messieurs Bernard ADE, Adjoint, Francis LIENHART, habitant de Niederaltdorf et Arnaud GUILLAUME, ouvrier communal pour le travail effectué.
 - Remplacement abribus :
 - Les travaux sont en cours ;
 - La lasure des lambris est prévue ;



Commune d'UHLWILLER

- Monsieur le Maire remercie Monsieur Sébastien JEROME pour son aide précieuse.
- Les travaux de réfection de la route forestière ont débuté le 07 avril 2025 ;
- Le Maire informe des travaux prévus sur la route départementale D227 les 23-24 avril 2025 : la route sera barrée et des déviations seront mis en place. Les transporteurs sont informés.

PLAN DE DEVIATION RD 241/227 tourne à gauche déchèterie



- Lotissement :
 - Renversement d'un lampadaire impasse des pruniers ;
 - Vente terrain au profit de Le Duo réalisée le 07 avril 2025.
- Association :
 - Fête des Aînés :
 - Information concernant le repas ;
 - Distribution des invitations.
 - Organisation commémoration du 8 mai 2025 ;
 - Transmission du règlement concernant les trophées associatifs aux associations.
- Urbanisme (PC-DP) :
 - Dépôt :
 - DP06749725R0006 : DEVOLDER Bruno - 23 rue Belle-Vue : agrandissement velux déposée le 11/03/2025 ;
 - PC06749725R0002 : BRUCKER Xavier – Lotissement Les Vignes : construction d'une maison individuelle déposée le 12/03/2025 ;
 - DP06749725R0008 : SCI LES SAPINS – 82A rue de Niederaltdorf : l'installation de panneaux photovoltaïques déposée le 18/03/2025 ;



Commune d'UHLWILLER

- PC06749724R0014M02 : STEYER Jérémy –
Lotissement Les Vignes : construction d'une maison
d'habitation déposé le 01/04/2025 ;
- DP06749725R0009 : RUSCHER Hugo – 8 rue du
Moulin : travaux isolation extérieur, clôture et
aménagement extérieur déposée le 03/04/2025.
- Décisions :
 - PC06749724R0004M01 : LAMOTE Ludovic –
Lotissement Les Vignes – construction d'une maison
d'habitation (rajout panneaux photovoltaïques) accordé
le 04/03/2025 ;
 - PC06749724R0017 : MUHL Emmanuel – 2 rue
Principale – Niederaltdorf : construction garage et
terrasse accordé le 01/04/2025 ;
 - DP06749725R0002 : LAMIABLE Stephan – 33 rue Belle
Vue : installation panneaux photovoltaïques accordée
le 28/02/2025 ;
 - DP06749725R0004 : GRAFF KIEHL – 3 rue du Moulin :
création d'un lot à bâtir accordée le 20/03/2025 ;
 - DP06749725R0007 : SDEA – réalisation d'un ouvrage
d'écrêtement des crues pour la construction d'un
barrage en remblai accordée le 21/03/2025 ;
 - DP06749725R0007 : DEVOLDER Bruno – 23 rue Belle
Vue : remplacement d'une clôture accordée le
04/04/2025 ;
 - PC06749725R0001 : ANSTETT Martial : Lotissement
Les Vignes ; construction d'une maison d'habitation
accordé le 04/03/2025 ;
 - PC06749725R0003 : KENNEL Cédric : 6A rue des
Vignes : construction d'une maison d'habitation
accordé le 01/04/2025.
- Informations diverses :
 - Un rendez-vous à eu lieu avec Monsieur MULLER
Raymond le 27 mars 2025 concernant le barrage et
l'état de la propriété de Niederaltdorf ;
 - Soirée conviviale : le 20 juin 2025
 - Recrutement de Monsieur MEYER Guillaume :
 - Contrat en cours de signature (CDD de 1 an pour
commencer)
 - Démarrage le 05 mai 2025.
 - Sortie Forêt :
 - Organisation du Repas.



Commune d'UHLWILLER

- Tour de table des réunions :
 - AG Amicale des pompiers : 13 avril 2025
 - RDV Boris VOLLMAR – CCM : 17 avril 2024 à 14h00
 - Sortie avec personnel communal : 25 avril 2025
 - Gala Gendarmerie : 26 avril 2025
 - Commission développement économique : 29 avril 2025 à 18h00
 - Anniversaire 90 ans Joseph SANTER : 30 avril 2025
 - Fête des aînés : 04 mai 2025
 - Commission assainissement
 - de Schweighouse : 05 mai 2025 à 17h30
 - Réunion avec N01 : 07 mai 2025 à 14h00
 - Commémoration de la victoire
 - du 08 mai 1945 : 08 mai 2025 à 11h00
 - Sortie Forêt – RDV parking Uhlwiller : 10 mai 2025 à 9h00
 - Tournée des chantiers de la CAH : 14 mai 2025
 - Noces de diamant époux Hoernel : 14 mai 2025
 - Conseil Communautaire
 - à Niedermodern : 15 mai 2025 à 19h00
 - Gala de la Muse : 24 mai 2025
- Prochaines réunions Conseil Municipal :
 - 20 Mai 2025
 - 17 Juin 2025
 - 20 juin 2025 : soirée conviviale
 - 09 Septembre 2025
 - 07 Octobre 2025
 - 04 Novembre 2025
 - 16 Décembre 2025

Fait à Uhlwiller,
Le 08 Avril 2025
Le Maire
Thomas KLEFFER

